RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

agreste
La statistique, l'évaluation et la prospective du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

ÉTUDES | BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

SEPTEMBRE 2022 N°57

Le compte de l'agriculture 2021

Le résultat de la branche agricole progresse légèrement

En 2021, la valeur ajoutée brute de la production agricole progresse dans l'ensemble des régions de France métropolitaine, à l'exception de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Cette hausse de 13,9 % en France, s'explique principalement par l'évolution des productions végétales. Pour la Bourgogne-Franche-Comté, cette hausse n'est que 3,9 %. Ce moindre résultat relatif est aussi à rapporter à celui de 2020, où la Bourgogne-Franche-Comté et la Corse connaissaient une évolution atypique, une forte hausse.
Ainsi, la production de la branche agricole hors subvention de la région s'établit à 5,62 milliards (+ 7,2 %) mais les charges de productions (ou consommations intermédiaires) progressent (+ 9.4 %).
Finalement, le Résultat Net des Exploitations Agricoles (RNEA) professionnelles de Bourgogne-Franche-Comté atteint 1,24 milliard d'€ (soit une progression de 0,1 milliard d'€ au regard de 2020).

Le résultat de l'année 2021 pour la Bourgogne-Franche-Comté apparait comme le deuxième meilleur résultat de ces cinq dernières années, à l'instar de la Bretagne.
Le Résultat Net des Exploitations Agricoles (RNEA) de Bourgogne-Franche-Comté atteindrait 45 100 € par Unité de Travail Annuelle Non Salarié (UTANS), soit une hausse de 13 % au regard de 2020 (+ 8 % en comparaison de la moyenne triennale 2018-2020). Ainsi cette année, avec un RNEA par UTANS proche de la moyenne France (44 200 €), la Région Bourgogne-Franche-Comté se place au 6ème rang parmi les 13 régions de France mé-

Figure 1 - Résultat net des exploitations agricoles par actif non salarié

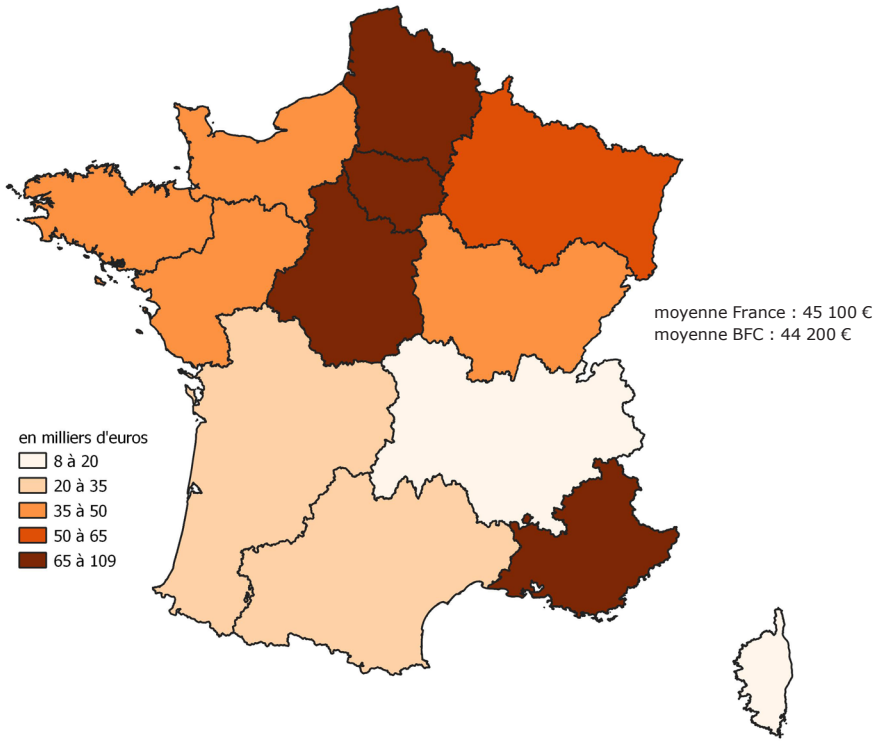

Source : Agreste - Compte provisoire de l'Agriculture 2020

Figure 2 - Évolution du RNEA par actif non salarié hors inflation

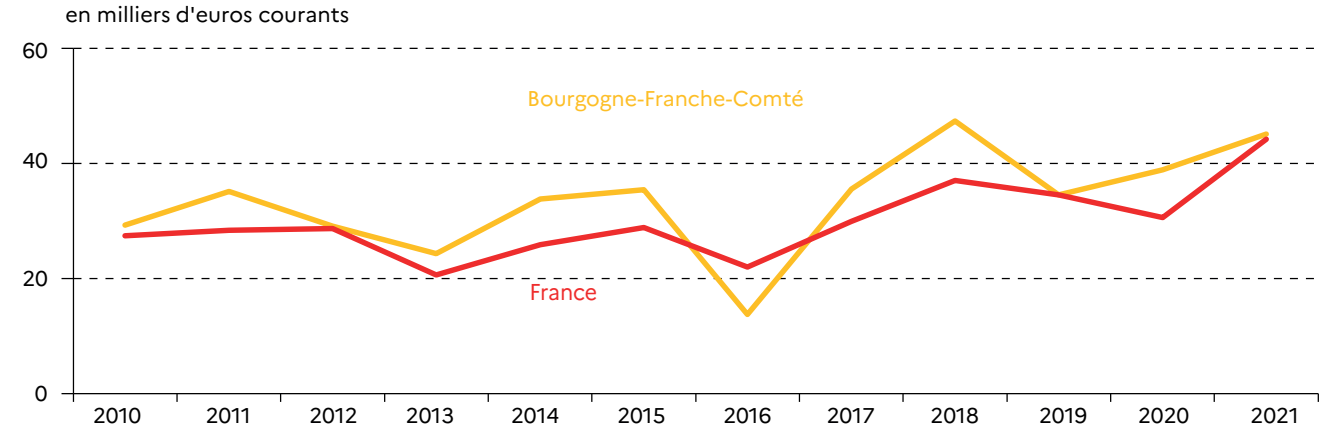

Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture

tropolitaine. En tête du palmarès, ce sont les grandes régions céréalières Centre-Val de Loire, Île-de-France, Hauts-de-France, leur RNEA par UTANS respectif sont plus du double la moyenne France, puis viennent Provence-Alpes-Côte d'Azur et Grand Est.

A l'instar des années précédentes, le résultat moyen des exploitations agricoles, est aussi à moduler en fonction des productions des exploitations. Le poids de la viticulture dans le résultat de la Bourgogne-France-Comté masque des changements plus contrastées dans celui des autres orientations économiques.

Une bonne année pour les grandes cultures

Cette année, la valeur de la production agricole (hors subvention) de Bourgogne-Franche-Comté progresse de 7,2 % vis à vis de 2020. Cette hausse s'explique par la forte augmentation du prix (+ 11,5 %) amputée par la diminution du volume (- 3.8 %). Comme par le passé, la valeur des productions animales demeure relativement stable (+ 1,2 %) et ce sont les productions végétales (+ 11,2 %) qui génèrent les plus fortes amplitudes. Les vins d'appellation perdent 16,3 % alors que les céréales et oléo-protéagineux bondissent de 56,5 %. Ce fort contraste, s'explique principalement par les récoltes : une mauvaise vendange et une bonne moisson ; alors que les prix sont hauts.

Sur la même période, la valeur des consommations intermédiaires progresse fortement (+ 9,4 %) avec de fortes disparités. En volume, cette hausse est portée par le poste aliments pour animaux (+ 31,2 %) et uniquement les aliments intra-consommés (+ 56,2 %), alors que le prix des charges d'exploitation diminue à l'exception des produits pétroliers (+ 18.1 %).

Figure 3 - Évolution de la valeur des 4 principales productions en BFC

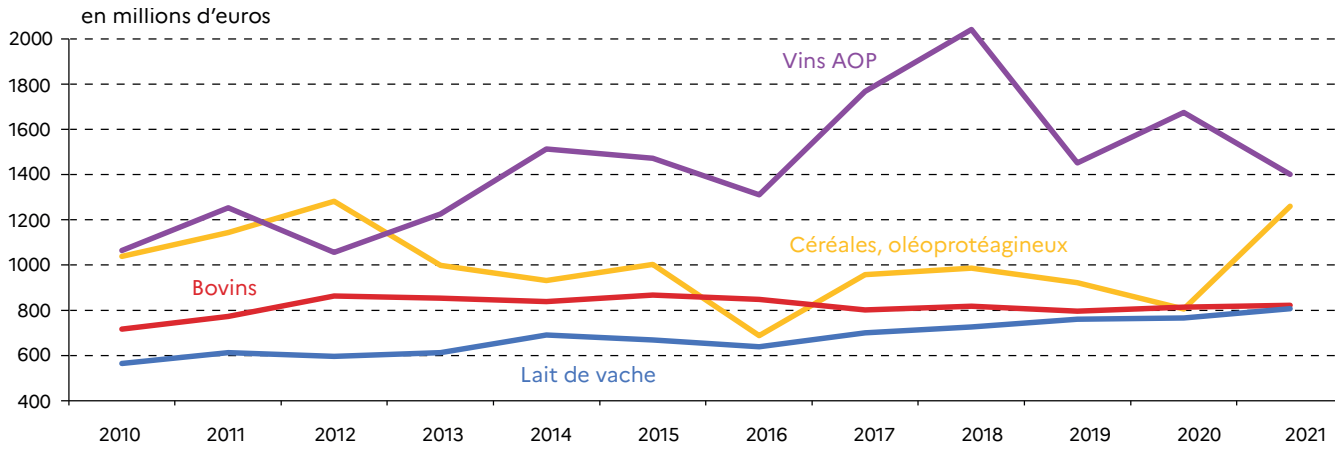

Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture

Figure 4 - Indice d'évolution de la valeur des principales productions végétales

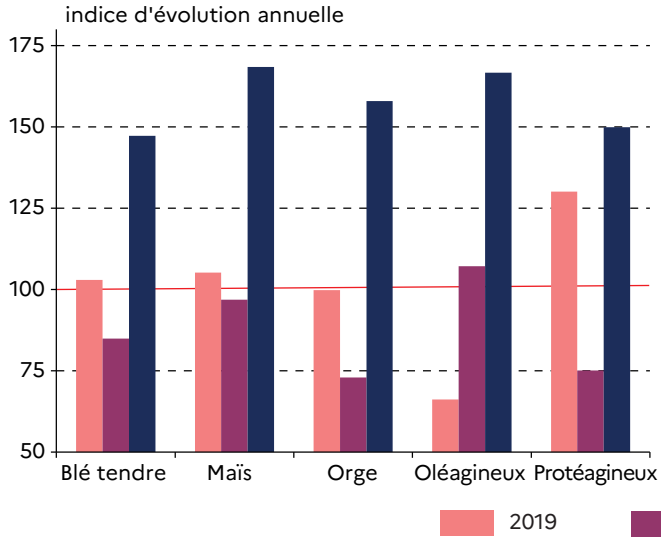

Figure 5 - Indice d'évolution de la valeur des principales productions animales

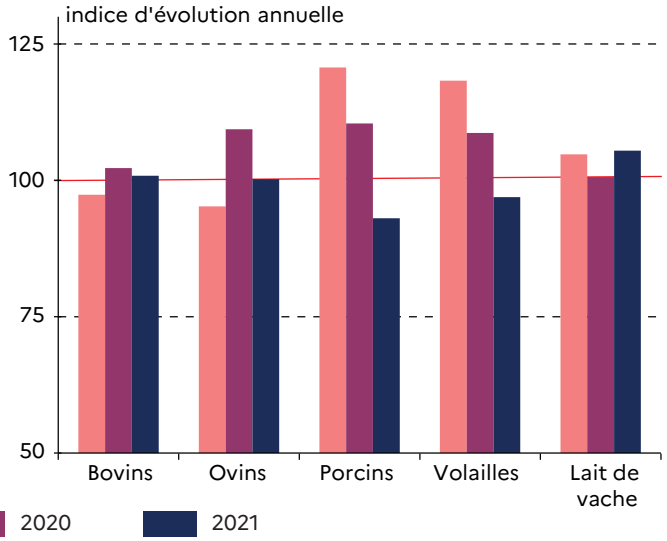

Note de lecture : L'indice d'évolution mesure la hausse ou la baisse de la valeur d'une année sur l'autre. A 100 %, la valeur est identique d'une année à l'autre, à 200 % c'est un doublement, à 75 % c'est une diminution d'un quart.

Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture

Malgré la forte hausse des cours, la valeur de la production viticole diminue

La campagne viticole 2020-2021, est profondément marquée par de fortes gelées de printemps survenues entre les 5 et 8 avril.

La production de vins (à prix constant) sur la région s'amenuise de 37 % au regard de la vendange 2020. Cette baisse est particulièrement marquée dans le Jura, où les pertes dépassent 60 %, mais elle est aussi forte dans les autres départements de la Région.

Par contre, la hausse des prix (à volume constant) de + 32,2 % en région est la plus forte sur les dix dernières années. Elle atteint même + 60 % dans le département de l'Yonne et seul le Jura ne connaît pas une croissance à 2 chiffres (malgré sa récolte très réduite). Au final, ces hausses ne permettent pas de totalement compenser la perte de récolte.

La valeur de la production viticole de Bourgogne-Franche-Comté atteint 1,4 milliard d'euros, le plus mauvais résultat depuis 2014, excepté 2016.

Un résultat record pour les céréales et les oléo-protéagineux

Lors de la campagne 2020-2021, les conditions météorologiques ont plutôt été favorables aux céréales et oléo-protéagineux et malgré des aléas climatiques. Les moissons de l'été débutent plus tardivement qu'à l'accoutumée, mais surtout, elles durent en raison des épisodes pluvieux de juillet et se terminent particulièrement tardivement (jusqu'en août). A nouveau, les pluies perturbent les récoltes d'automne qui s'allongent et demandent des séchages accrus avant le stockage ce qui freinent d'autant plus les moissons.

Toutefois, ces excès d'eau à des moments peu habituels permettent d'éviter tout stress hydrique au moment du remplissage et ainsi d'assurer de bons rendements, mais aussi dans de nombreux cas aux dépens de la qualité. A titre d'exemple le rendement du blé tendre (première culture en surface de la région) s'établit à 64 q/ha, à l'égal de la moyenne quinquennale olympique, pour l'orge d'hiver 65 q/h contre 58 q/ha et pour le colza 31 q/ha contre 29 q/ha.

En parallèle, la baisse de la production mondiale notamment chez les trois principaux exportateurs (Russie, Canada et Etats-Unis) et la forte demande à l'importation (en particulier de la Chine) entrainent la hausse de cours. Le prix du blé progresse de 20 % sur un an et celui du Colza gagne presque 40 %.

Ainsi, la valeur de la production des céréales et oléo-protéagineux (hors subventions)

pratique un bond (+ 56 %) et atteint un record. Pour la première fois, ces productions dépassent la valeur totale de 1 milliard, en s'établissant à 1,26 milliard d'euros.

La hausse des prix en productions animales ne compense pas la baisse des volumes

En 2021, la valeur des productions animales (hors lait et produits laitiers) stagne au regard de 2020 (- 0,3 %), la hausse des prix (+ 3,5 %) ne permettant pas de compenser la réduction du volume (- 3.6 %). Toutefois quelques différences d'évolution apparaissent entre les productions.

La valeur du poste Gros bovins est proche de la stabilité (+ 0,9 %) en raison de la progression du prix, mais au détriment des effectifs (- 3 % en volume). La vague de décapitalisation n'est pas enrayée.

Pour la production d'ovins viande, on observe le même scénario : stabilité de la valeur masquant une progression du prix (des agneaux) et une baisse du volume (- 5,3 %).

Après 2 années d'accroissement de la valeur pour la filière porcine en 2019 et 2020, celle-ci régresse de 7 % en 2021. Le volume et le prix diminue (respectivement - 5 % et - 2 %).

Les productions avicoles (volailles et œufs), sont en recul cette année, la valeur perd 3,7 %, en raison de la baisse de la production (- 9,1 %), non comblée par la hausse du prix (+ 6 %). Ce résultat négatif est atypique vis-à-vis des autres régions françaises, à l'exception de Nouvelle-Aquitaine (cf. l'épizootie d'influenza aviaire en élevage de canard).

La production de lait conventionnel en chute

La valeur de la production lait de vache est en constante augmentation depuis 2016 (+ 5,4 % cette année), toutefois les différences sont de plus en plus exacerbées entre lait conventionnel et lait AOP.

Si, les livraisons de lait en Bourgogne-Franche-Comté progressent de 0,2 % en 2021 celles de lait conventionnel diminuent de 4,8 % alors que celles du lait AOP poursuivent leur croissance avec + 4,7 %. Cette année l'évolution du prix est favorable à tous les laits, + 5,1 % pour le lait « AOP massif du Jura » (à 614 € / 1000 l en moyenne) et + 3,4 % pour le lait conventionnel (à 388 € les 1000 litres).

Les charges progressent plus fortement cette année

En 2021, la valeur des consommations intermédiaires progresse nettement de 9,4 %, en lien avec la hausse des utilisations (+ 10,6 %) et la légère baisse

Figure 6 - Indice d'évolution de la valeur des principales charges de production

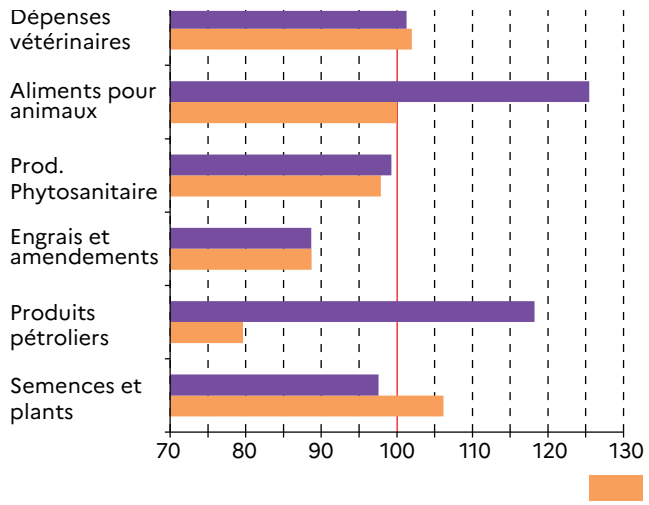

Figure 7 - Indice d'évolution de la valeur des principales charges d'exploitation

Note de lecture : L'indice d'évolution mesure la hausse ou la baisse de la valeur d'une année sur l'autre. A 100 %, la valeur est identique d'une année à l'autre, à 200 % c'est un doublement, à 75 % c'est une diminution d'un quart.

Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture

des prix (- 1,1 %). Trois postes connaissent des évolutions très marqués : les postes produits pétroliers, engrais et amendement et surtout celui des aliments pour animaux.
La consommation de produits pétroliers n'évolue pas cette année en revanche la facture a progressé de 18,1 %. Concernant les engrais et amendements, les prix n'ont pas encore répercuté la hausse de l'énergie, mais surtout les céréaliers ont réduit leur commande vraisemblablement en conséquence d'une trésorerie affaiblie par la mauvaise moisson 2020.
Finalement, c'est le poste aliments pour animaux qui enregistre la plus forte évolution. Une hausse de 25,5 % portée par une progression du volume de 31 %.
Les charges d'exploitations n'évoluent pas, toutefois les différentes charges les constituants affichent des modifications variées. Les coûts des salaires et cotisations sociales, des charges locatives nettes et des autres impôts sur la production sont en hausse limité, alors que ceux des impôts fonciers et autres impôts sont en forte progression. A l'inverse les coûts des intérêts et de la consommation de capital fixe sont en recul.

Pas de changement pour les subventions

En 2021, les subventions, aides découplées et aides couplées aux produits, versées aux exploitations de Bourgogne-Franche-Comté s'élèvent à 817,8 millions d'euros, soit une diminution limitée de 1,2 % vis à vis de 2020.
Les aides couplées (89,2 millions d'€) évoluent comme l'ensemble des aides. Elles sont principalement dédiées animaux (92 % de l'enveloppe) et aux bovins en particuliers (82 %), ce sont la Saône-et-Loire, la Nièvre et la Côte-d'Or les principaux bénéficiaires. Les autres aides couplées accompagnent le développement des protéagineux (y compris le soja classé dans les oléagineux).
Cette année, les aides découplées s'élèvent à 729,6 millions d'€. Le droit à paiement unique (comprenant pour 53 % le paiement de base, pour 36 % le paiement vert, pour 10 % le paiement redistributif et pour 1 % le paiement jeunes agriculteurs) est stable au regard de 2020 et atteint 485,8 millions d'euros. Après avoir reculé de plus de 27 % en 2020, les aides à l'installations des jeunes agriculteurs se stabilisent, mais à une valeur très basse. L'Indemnité Compensatoire de Handicap naturel (ICHN) représente 117,5 millions d'euros en 2021, de l'ordre de 10 % de l'enveloppe national, elle baisse de 2,6 % au regard de 2020. Cette aide est particulièrement importante dans les régions montagneuses du sud de la France (entre 20 % et 30 % des subventions en

Figure 8 - Part des différentes subventions en BFC

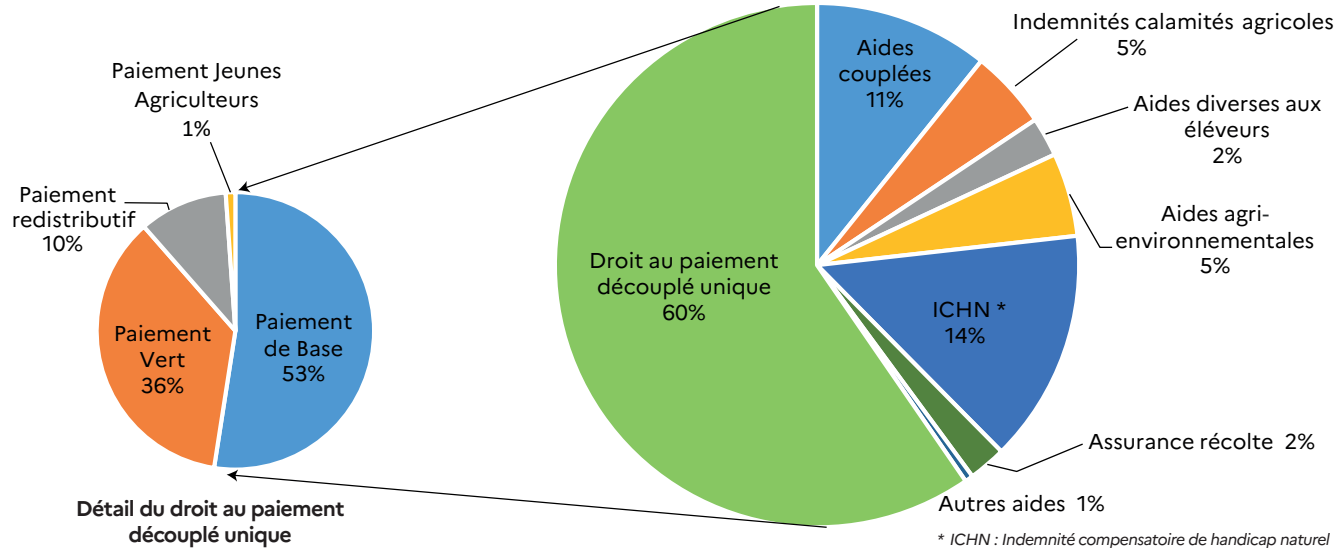

Source : Agreste - Compte provisoire de l'agriculture

** ICHN : Indemnité compensatoire de handicap naturel*

Corse, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Auvergne-Rhône-Alpes ou Occitanie) mais beaucoup plus marginale, voire inexistante, dans les régions du nord. Les aides agro-environnementales s'établissent à hauteur de 42,1 millions d'euros cette année.

Les indemnités pour calamité agricoles atteignent 39,8 millions d'euros en 2021. Exceptionnellement cette année ces aides ont été perçues par la viticulture (et dans une très moindre mesure l'arboriculture et les pépinières) en raison du gel de printemps qui a occasionné de fortes pertes de productions.

Ces productions sont assurables, et donc, normalement sortie du dispositif des calamités agricoles.

Ce montant est susceptible d'être révisé à ce stade de l'instruction des aides.

Un résultat assujetti aux aides

La part des subventions dans le Résultat Net de la branche agricole de Bourgogne-Franche-Comté s'établit à 65 % en 2021. Cela revient à dire que la production agricole déduite des différentes charges n'apporte que 35 % au résultat. Pourtant, cette année correspond à la deuxième meilleure année sur dix ans en terme de moindre dépendance aux aides, derrière 2018.

Toutefois cette analyse globale de la ferme Bourgogne-Franche-Comté est à relativiser en fonction des orientations technico-économiques des exploitations. La viticulture perçoit généralement peu d'aides, mais son résultat qui représente un tiers de la valeur de la production hors subventions, pèse fortement sur le comportement de la région vis-à-vis du ratio aides / résultats. A contrario, les exploitations bovins viande ou grandes cultures sont d'autant plus dépendantes de ces montants.

Figure 9 - Evolution de la part des subventions dans le revenu agricole

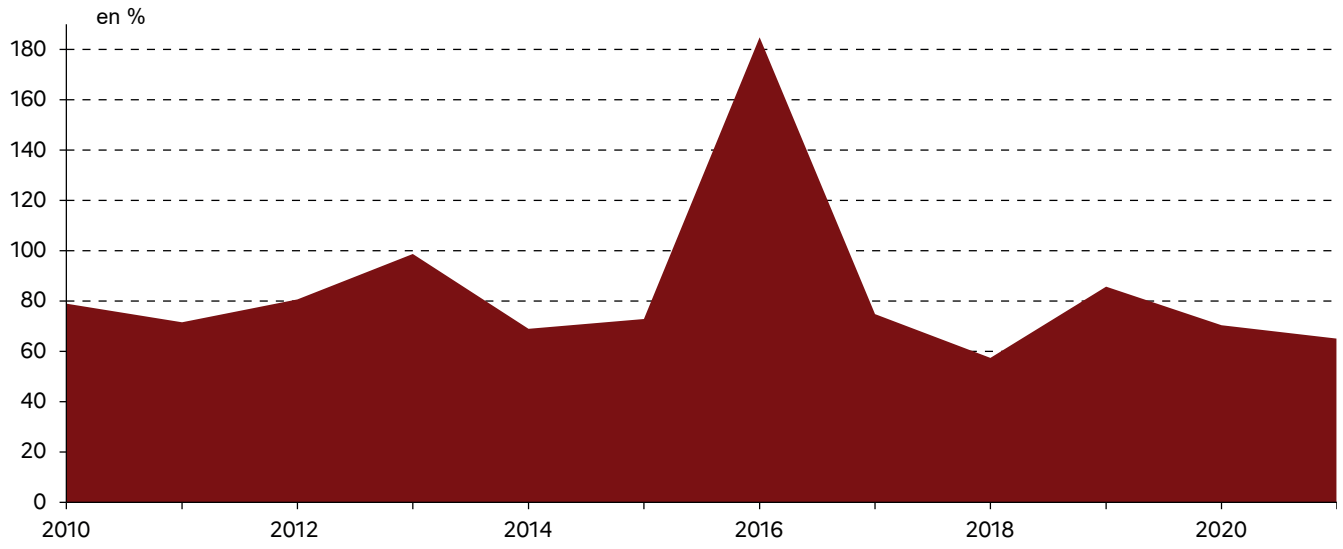

Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture

Précisions

La récolte de vins est valorisée au prix moyen de la campagne tous millésimes confondus. Pour les productions animales, l'évaluation porte sur les ventes d'animaux finis et le solde entre les entrées et les sorties d'animaux maigres et reproducteurs.

Figure 10 - Les composantes de la production par département et les principales subventions d'exploitation

	unité : millions d'euros courants	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
21 - Côte-d'Or	**Productions végétales**	1006,2	1027,6	842,8	1239,0	1322,6	1066,3	1098,4	1106,4
	dont blé tendre	85,0	111,6	66,4	91,7	114,2	110,5	99,0	142,8
	maïs	9,1	5,7	4,2	7,7	7,0	7,2	8,4	16,7
	orge	56,2	71,1	47,5	56,8	69,7	65,1	51,5	77,4
	oléagineux	89,0	87,5	77,6	93,9	78,1	57,4	45,4	75,3
	protéagineux	2,5	3,2	2,0	3,8	3,3	3,9	4,1	5,1
	vins AOC	663,9	653,3	549,1	908,7	970,0	711,5	782,0	637,5
	Productions animales	174,5	177,6	167,1	167,3	169,5	181,8		
	dont gros bovins, veaux	101,2	106,3	103,5	99,7	99,4	99,6	101,3	103,5
	ovins, caprins	8,3	8,8	8,5	8,2	8,9	8,7	9,4	9,6
	porcins	7,4	6,9	6,7	7,4	7,3	8,6	9,4	8,3
	volailles et œufs	15,7	16,3	15,5	15,5	16,3	24,8	30,0	30,5
	lait de vache	37,6	34,1	28,0	31,9	33,1	35,1	34,5	33,7
	Subventions sur les produits	13,2	14,8	14,3	13,9	13,9	14,2	14,6	14,2
	produits végétaux	0,9	1,9	1,3	1,3	1,3	1,8	2,3	2,1
	produits animaux	12,3	12,9	12,9	12,7	12,7	12,3	12,3	12,1
25 - Doubs	unité : millions d'euros courants	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
	Productions végétales	97,0	96,6	87,7	79,8	76,7	93,2	91,4	108,3
	dont blé tendre	6,9	8,3	3,8	6,4	6,1	6,8	6,5	7,3
	maïs	6,1	2,7	3,6	4,7	2,4	3,6	3,9	6,2
	orge	5,4	5,8	3,1	4,7	4,5	4,7	4,3	5,0
	oléagineux	4,0	3,6	3,2	4,5	3,2	3,1	3,4	4,7
	protéagineux	0,1	0,1	0,0	0,1	0,0	0,0	0,1	0,0
	vins AOC								
	Productions animales	371,7	377,5	370,8	397,1	406,1	425,5	430,8	464,0
	dont gros bovins, veaux	80,2	79,7	75,4	75,3	72,9	73,4	73,6	74,8
	ovins, caprins	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	0,8	0,8	0,8
	porcins	10,0	9,6	8,8	9,4	8,7	10,8	13,1	11,3
	volailles et œufs	4,0	4,3	4,2	5,3	5,1	5,7	6,4	6,6
	lait de vache	273,2	279,3	278,1	303,0	315,2	331,8	333,4	368,9
	Subventions sur les produits	0,9	1,8	1,6	1,6	1,6	1,5	1,5	1,6
	produits végétaux	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
	produits animaux	0,9	1,7	1,5	1,6	1,5	1,5	1,5	1,5
39 -Jura	unité : millions d'euros courants	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
	Productions végétales	156,5	158,8	163,1	137,1	195,7	160,6	187,0	165,9
	dont blé tendre	14,2	17,4	9,1	16,5	18,1	19,1	16,2	20,3
	maïs	13,2	8,4	8,1	11,1	9,0	13,9	11,3	18,6
	orge	6,3	6,7	4,1	6,9	6,6	7,5	6,3	7,8
	oléagineux	14,2	11,2	11,5	15,2	10,5	11,4	11,9	17,5
	protéagineux	0,1	0,1	0,1	0,2	0,1	0,2	0,2	0,1
	vins AOC	51,9	56,2	71,0	37,3	103,3	48,6	83,6	32,4
	Productions animales	214,8	222,1	219,4	230,3	231,0	248,5	246,9	258,5
	dont gros bovins, veaux	53,4	56,5	53,7	53,2	50,1	50,6	49,3	51,4
	ovins, caprins	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7	1,5	1,5	1,6
	porcins	5,3	5,3	4,9	5,2	4,8	6,0	6,7	6,1
	volailles et œufs	1,6	1,5	1,5	1,5	1,5	1,6	1,5	1,6
	lait de vache	149,5	153,5	154,3	165,4	169,4	185,3	184,5	195,7
	Subventions sur les produits	1,5	2,8	2,5	2,6	2,5	2,4	2,4	2,3
	produits végétaux	0,0	0,5	0,3	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3
	produits animaux	1,5	2,3	2,2	2,2	2,1	2,1	2,1	2,1
58 - Nièvre	unité : millions d'euros courants	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
	Productions végétales	290,5	284,2	218,4	256,2	275,1	270,8		
	dont blé tendre	40,2	45,6	27,6	42,2	47,7	50,9	38,9	61,9
	maïs	11,9	8,7	6,3	8,8	8,0	8,9	11,9	15,3
	orge	28,9	30,4	16,7	26,8	29,3	29,2	20,5	32,3
	oléagineux	34,1	34,0	31,7	30,0	28,0	11,7	15,8	34,5
	protéagineux	0,8	1,5	0,5	1,6	1,4	2,3	1,7	2,2
	vins AOC	78,4	73,1	48,9	70,7	85,2	77,4	64,6	58,7
	Productions animales	204,9	209,7	205,5	191,7	195,8	191,4	200,8	192,1
	gros bovins, veaux	165,3	171,8	169,8	156,0	158,8	154,0	161,5	158,3
	ovins, caprins	11,5	12,0	11,6	11,2	12,2	11,4	12,9	12,5
	porcins	5,9	5,5	5,3	5,8	5,6	6,7	6,2	6,5
	volailles et œufs	4,8	4,7	4,4	4,4	4,7	4,4	4,9	4,7
	lait de vache	9,0	7,6	6,6	7,0	7,2	6,8	7,5	7,2
	Subventions sur les produits	23,9	23,3	22,6	22,2	22,2	21,3	21,5	21,3
	produits végétaux	0,3	0,5	0,3	0,4	0,4	0,8	0,9	0,7
	produits animaux	23,6	22,9	22,3	21,8	21,8	20,5	20,6	20,5

Principales subventions d'exploitation en 2021

Paiement unique	90,2
ICHN	10,7
Aides agro-env.	11,3
Calamités	18,2

Paiement unique	47,9
ICHN	31,1
Aides agro-env.	1,6
Calamités	0,2

Paiement unique	38,6
ICHN	14,7
Aides agro-env.	2,1
Calamités	3,7

Paiement unique	71,8
ICHN	14,7
Aides agro-env.	6,7
Calamités	1,4

Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture

Figure 11 - Les composantes de la production par département et les principales subventions d'exploitation

	unité : millions d'euros courants	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
70 - Haute-Saône	**Productions végétales**	159,5	158,7	126,4	146,4	136,0	156,1	155,7	200,0
	dont blé tendre	30,8	39,9	20,9	34,5	35,3	39,0	39,5	47,1
	maïs	15,5	7,4	7,9	12,0	6,6	8,9	8,8	16,3
	orge	12,0	15,2	9,4	13,6	13,2	14,9	13,3	17,8
	oléagineux	26,9	27,7	24,0	32,8	26,7	26,0	26,3	38,2
	protéagineux	0,2	0,3	0,1	0,4	0,2	0,3	0,3	0,2
	vins AOC								
	Productions animales	200,0	191,9	175,9	187,6	190,6	193,0	198,7	200,0
	dont gros bovins, veaux	69,1	73,4	69,3	67,9	68,7	66,9	68,1	71,6
	ovins, caprins	4,0	4,0	4,0	3,9	4,0	3,5	3,4	3,5
	porcins	6,8	7,2	6,6	7,0	6,5	8,1	7,8	7,7
	volailles et œufs	3,8	3,8	3,5	4,0	4,0	3,9	3,7	4,1
	lait de vache	113,4	100,4	89,5	102,0	104,4	107,4	112,6	111,9
	Subventions sur les produits	4,1	6,8	6,5	6,8	6,4	6,4	6,5	6,5
	produits végétaux	0,1	0,6	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
	produits animaux	3,9	6,2	6,2	6,3	6,0	6,0	6,1	6,1
71 - Saône-et-Loire	unité : millions d'euros courants	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
	Productions végétales	680,3	657,8	677,5	645,3	707,3	593,7	685,9	736,8
	dont blé tendre	32,4	44,7	29,3	42,9	45,5	48,4	43,5	56,5
	maïs	34,3	19,4	18,1	28,6	26,5	23,7	18,6	36,9
	orge	10,8	15,0	11,1	14,0	14,0	14,8	11,4	18,2
	oléagineux	25,4	24,8	26,3	31,1	24,3	23,2	21,4	31,8
	protéagineux	0,2	0,3	0,1	0,4	0,3	0,4	0,3	0,4
	vins AOC	404,1	373,3	416,5	404,1	466,0	307,1	418,0	355,8
	Productions animales	453,5	460,4	447,4	434,4	433,8	445,0	455,4	445,6
	dont gros bovins, veaux	317,7	328,1	323,6	304,3	299,3	301,1	308,9	309,9
	ovins, caprins	8,4	8,1	7,9	7,6	8,2	8,1	9,7	9,3
	porcins	6,2	5,8	5,5	6,1	5,8	6,9	10,2	10,2
	volailles et œufs	39,3	42,1	40,7	42,7	44,0	48,8	49,1	44,3
	lait de vache	52,4	45,5	40,4	45,0	47,6	48,6	46,1	43,4
	Subventions sur les produits	36,4	37,9	36,8	36,6	36,6	35,0	34,4	34,0
	produits végétaux	0,1	0,6	0,4	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
	produits animaux	36,3	37,3	36,5	36,2	36,2	34,5	33,9	33,5
89 - Yonne	unité : millions d'euros courants	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
	Productions végétales	688,3	735,9	504,1	743,5	908,0	694,7		
	dont blé tendre	108,7	137,6	68,9	115,3	145,8	141,4	109,1	185,6
	maïs	12,1	7,2	6,1	12,0	12,4	8,6	10,2	13,6
	orge	68,9	81,4	45,3	68,2	81,1	79,9	50,2	90,6
	oléagineux	88,3	84,6	65,2	74,9	74,7	30,6	50,8	90,5
	protéagineux	5,0	5,4	2,6	6,3	6,9	9,0	5,5	10,1
	vins AOC	314,7	317,1	225,5	347,1	485,9	306,9	327,4	317,4
	Productions animales	157,2	149,9	142,1	145,2	149,1	147,7	152,8	147,3
	dont gros bovins, veaux	45,4	47,2	46,6	43,1	45,7	45,5	46,5	46,3
	ovins, caprins	3,9	3,8	3,7	3,5	3,9	3,9	4,0	4,4
	porcins	19,0	17,7	16,9	18,6	17,9	21,3	22,6	20,6
	volailles et œufs	39,6	38,3	36,8	38,8	39,9	35,7	32,8	31,5
	lait de vache	42,8	36,6	31,7	34,9	35,4	34,6	34,9	33,5
	Subventions sur les produits	6,3	7,0	6,6	6,4	6,4	8,1	8,3	7,7
	produits végétaux	1,5	1,9	1,6	1,5	1,5	3,2	3,5	2,9
	produits animaux	4,7	5,1	5,0	4,9	4,9	4,9	4,9	4,9
90 - Territoire-de-Belfort	unité : millions d'euros courants	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
	Productions végétales	13,0	23,2	21,3	21,3	20,6	23,9	24,3	29,4
	dont blé tendre	2,6	2,8	1,7	3,0	2,8	3,4	3,6	3,6
	maïs	2,6	1,7	2,2	2,8	2,5	1,9	1,3	1,7
	orge	0,6	0,7	0,3	0,6	0,7	0,6	0,6	0,7
	oléagineux	1,0	1,1	1,0	1,3	1,2	1,1	1,4	1,4
	protéagineux								
	vins AOC								
	Productions animales	20,1	19,6	17,5	17,3	18,3	18,5	19,4	20,3
	gros bovins, veaux	5,8	6,0	5,7	4,7	5,5	5,3	5,3	5,7
	ovins, caprins	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2
	porcins	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,6	0,3	0,3
	volailles et œufs	0,8	0,8	0,8	0,9	0,9	0,9	1,1	1,2
	lait de vache	12,1	11,4	9,8	10,4	10,7	11,1	12,0	12,3
	Subventions sur les produits	0,4	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
	produits végétaux	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	produits animaux	0,4	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6

Principales subventions d'exploitation en 2021

	70 - Haute-Saône	71 - Saône-et-Loire	89 - Yonne	90 - Territoire-de-Belfort
Paiement unique	48,4	101,7	84,7	4,1
ICHN	11,2	30,7	3,4	1,0
Aides agro-env.	4,2	6,6	9,4	0,3
Calamités	0,6	8,7	7,0	0,0

Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture

Figure 12 - Le compte de l'agriculture en Bourgogne-Franche-Comté

unité : millions d'euros courants	2020	2021	2021/2020	2021"/moy*
Productions végétales (hors subventions)	3 153,4	3 506,7	+ 11,2	+ 6,3
dont céréales	617,5	948,8	+ 53,7	+ 36,5
oléoprotéagineux	188,3	311,9	+ 65,6	+ 48,6
plantes fourragères	490,0	658,7	+ 34,4	+ 34,9
pommes de terre	20,9	21,7	+ 3,5	+ 4,2
vins AOC	1 675,7	1 401,7	- 16,4	- 18,6
Productions animales (hors subventions)	**1 894,1**	**1 915,9**	**+ 1,2**	**+ 3,4**
dont gros bovins, veaux	814,4	821,3	+ 0,9	+ 1,5
ovins, caprins	41,8	42,0	+ 0,5	+ 4,8
porcins	76,3	71,0	- 6,9	+ 5,1
volailles et œufs	134,6	129,6	- 3,7	+ 4,4
lait et produits laitiers de vache	765,2	806,7	+ 5,4	+ 7,5
Production de services	**201,6**	**204,9**	**+ 1,6**	**+ 0,4**
Production totale au prix du marché	**5 249,1**	**5 627,6**	**+ 7,2**	**+ 5,1**
Subventions sur les produits	**89,8**	**88,2**	**- 1,8**	**- 1,3**
dont produits végétaux	7,8	7,0	- 11,1	+ 3,0
produits animaux	82,0	81,2	- 0,9	- 1,6
Production totale au prix de base	**5 338,9**	**5 715,8**	**+ 7,1**	**+ 5,0**
Consommations intermédiaires	**3 084,6**	**3 374,2**	**+ 9,4**	**+ 6,8**
dont semences et plants	183,7	179,2	- 2,4	+ 8,8
produits pétroliers	111,4	131,7	+ 18,2	- 9,8
engrais et amendements	257,2	228,1	- 11,3	- 19,6
produits de protection des cultures	206,5	205,0	- 0,7	- 3,9
aliments pour animaux	1 148,2	1 440,8	+ 25,5	+ 27,4
Valeur ajoutée brute	**2 254,2**	**2 341,5**	**+ 3,9**	**+ 2,5**
Subventions d'exploitation	**716,4**	**729,6**	**+ 1,8**	**+ 0,3**
dont paiement unique	486,0	487,3	+ 0,3	- 0,3
ICHN	119,6	117,6	- 1,7	- 1,4
aides agro-environnementales	39,3	42,1	+ 7,2	+ 1,3
calamités agricoles **	30,2	39,8	+ 31,6	+ 3,7
Charges d'exploitation	**1 825,5**	**1 825,1**	**- 0,0**	**- 0,1**
salaires et cotisations sociales	478,1	493,3	+ 3,2	+ 6,6
impôts fonciers et autres impôts	87,7	103,2	+ 17,7	+ 14,9
intérêts	73,6	70,9	- 3,6	- 7,6
charges locatives nettes	266,9	271,6	+ 1,7	+ 4,4
consommation de capital fixe	919,2	886,1	- 3,6	- 5,4
Revenu net d'entreprise agricole (RNEA)	**1 145,2**	**1 246,0**	**+ 8,8**	**+ 5,7**
RNEA par actif non salarié (milliers d'euros)	**38,9**	**45,1**	**+ 15,8**	**+ 9,9**

** moy : moyenne triennale (2019, 2018 et 2017)*
*** le montant des calamités est corrigé par rapport à la communication à la CCAN du 7 juillet 2022*

Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture

Méthodologie

Les comptes régionaux macro-économiques de l'agriculture sont élaborés en cohérence avec le compte national : même champ (champ de la branche agricole), même cadre comptable, mêmes agrégats et indicateurs de résultat. Ces comptes sont établis au niveau régional par les services déconcentrés de la statistique agricole du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, et coordonnés par le Service de la statistique et de la prospective (SSP). Le SSP assure notamment la mise en cohérence des comptes infranationaux et du compte national.

Définitions

_ La **production** de la branche agriculture est valorisée au prix de base. **Le prix de base** est égal au prix de marché auquel vend le producteur, plus les subventions sur les produits qu'il perçoit, moins les impôts spécifiques sur les produits qu'il reverse.

_ Les subventions à la branche agriculture sont scindées **en subventions sur les produits** et **subventions d'exploitation** : les premières représentent environ 10 % du total des subventions et prennent surtout la forme d'aides couplées animales (aide aux bovins allaitants). Elles sont prises en compte pour le calcul de la production au prix de base. Les subventions d'exploitation regroupent l'ensemble des aides directes découplées (paiement de base, paiement vert, paiement redistributif), les aides agri-environnementales, les aides pour calamités agricoles.

_ Les **consommations intermédiaires** de la branche agricole correspondent aux biens et services qui entrent dans le processus de production. Elles sont essentiellement composées des intrants (énergies, semences, engrais et produits phytosanitaires, alimentation animale…)

_ La **valeur ajoutée brute** se déduit de la production au prix de base en soustrayant les consommations intermédiaires.

_ Le **revenu brut d'entreprise agricole** correspond à la valeur ajoutée brute à laquelle sont ajoutées les subventions d'exploitation et soustraient les salaires et cotisations sociales, les impôts, les intérêts et les charges locatives

_ Le **revenu net d'entreprise agricole (RNEA)** est diminué de la consommation de capital fixe (usure et obsolescence du capital)

POUR EN SAVOIR PLUS

-- INSEE Première n° 1913 - juillet 2022 : Le compte provisoire de l'agriculture pour 2021

- Site Internet : www.agreste.agriculture.gouv.fr
- Site Internet : www.draaf.bourgogne-franche-comte.gouv.fr, rubrique Analyse Statistique
- Agreste Bourgogne-Franche-Comté Etudes n°38 - février 2022 : Campagne grandes cultures 2020/2021
- Agreste Bourgogne-Franche-Comté Conjoncture n°32 - février 2022 : Conjoncture agricole de février2022 (Bilan 2021)

www.agreste.agriculture.gouv.fr

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Bourgogne-Franche-Comté

Service Régional de l'Information Statistique et Économique
4 bis Rue Hoche - BP 87865 -21078 Dijon Cedex
Mél : srise.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.fr
Tél : 03 39 59 42 12

Directeur : Marie-Jeanne Fotré-Muller
Directeur de la publication : Florent Viprey
Rédacteur : Laurent Barralis
Composition : Yves Lebeau
Dépot légal : À parution
ISSN : 2681-9031

© Agreste 2022